

Burundi : La CENI se félicite de la campagne électorale pour les législatives

@rib News, 23/06/2015 – Source Xinhua – A une semaine des élections législatives et communales burundaises, la campagne électorale se passe dans de bonnes conditions, estime Pierre-Claver Ndayicariye (photo), président de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) du pays. M. Ndayicariye a fait cette déclaration lundi à Bujumbura lors d'une cérémonie de prestation de 13 nouveaux membres des Commissions Electorales Provinciales Indépendantes (CEPI) et au lendemain de l'arrivée au Burundi de M. Abdoulaye Bathily, nouveau médiateur international dans la crise politico-sécuritaire burundaise due au 3^e mandat du président burundais Pierre Nkurunziza.

M. Bathily, représentant spécial du secrétaire général de l'ONU au Burundi et chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique Centrale, doit poursuivre la tâche de médiation entamée le 5 mai dernier par l'envoyé spécial des Nations Unies dans la région des Grands Lacs, Said Djinnit, en vue de concilier les positions des protagonistes politiques burundais. Pour M. Ndayicariye, "les défis ne manquent jamais" en matière de conduite des élections. "Ce qu'il faudrait signaler, aujourd'hui, c'est que les partis politiques, des coalitions et des listes de candidats indépendants annoncés, sont sur le terrain politique burundais, dans une campagne électorale qui se passe dans de bonnes conditions", a-t-il affirmé. Selon le nouveau calendrier approuvé par le président Nkurunziza le 10 juin, les élections communales et législatives auront lieu le 29 juin, l'élection présidentielle le 15 juillet et les élections des sénateurs le 2 juillet. Le ministre des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale, Alain-Aimé Nyamitwe, a exclu la possibilité de modifier une nouvelle fois le calendrier électoral, compte tenu des "dates rouges" au regard de la Constitution, à savoir notamment ceux du 9 août et 26 août 2015. Ces échéances correspondent respectivement à l'installation officielle d'un nouveau Parlement et à l'investiture du président élu de la République.